

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-285 du 7 Octobre 1980

chargeant le Camarade Ali Moussa TRAORE,
Ministre des Enseignements Maternel et de Base
de l'intérim du Camarade Soulé DANKORO, Minis-
tre de la Jeunesse et des Sports pour compter
du 6 Octobre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.— Pour compter du 6 Octobre 1980, le Camarade Ali Moussa TRAORE,
Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim du
Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Soulé
DANKORO.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Octobre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatioms : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MEMB-MJP 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde
Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.—